

RÈGLEMENT

2^{ème} Grand Prix de Sainte Marie d'Alloix

Le 26 avril 2026

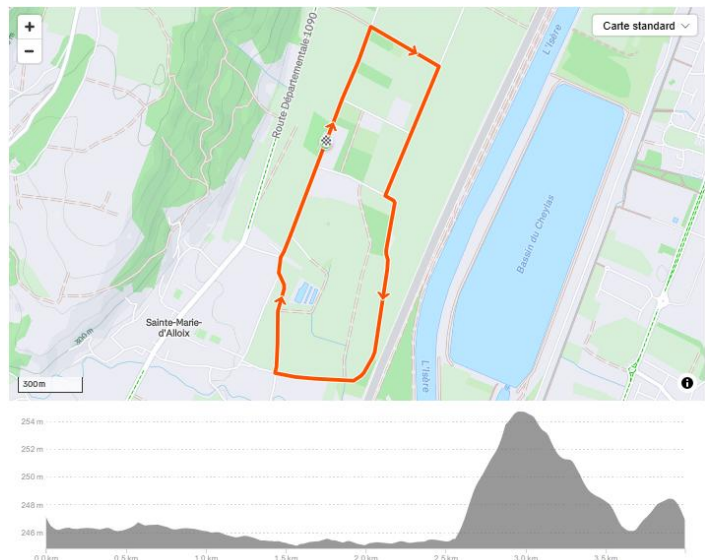
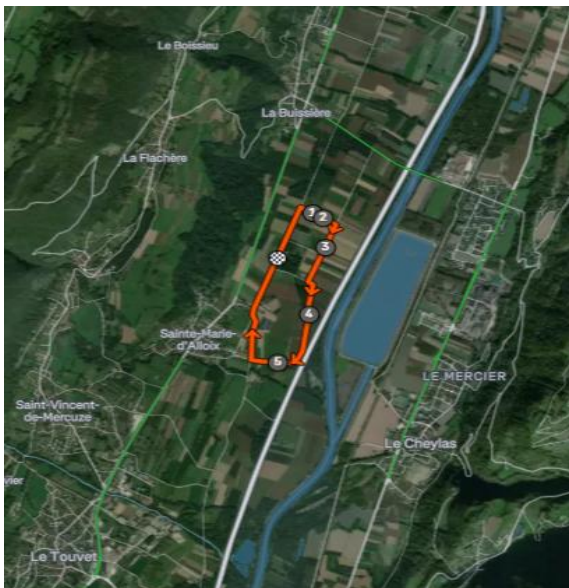
Club organisateur : Team 3 Massifs

Coureurs autorisés à participer :

- UFOLEP
- FFC Open 3
- Access 1-2-3-4
- U17-U19
- FSGT 1-2-3-4-5

NB. : les non-licenciés ne sont pas acceptés.

Circuit : Au départ de la commune de Sainte Marie d'Alloix, parcours de 4 km et 12 mètres de D+, départ et arrivée sur le chemin de l'empereur



Distances / Nombre de tours :

Catégorie	Intitulés	Nombre de tours	Distances
1er	Ufolep 1 / FSCGT 1+2 /FFC Open 3 / FFC Access 1+2	18	72 Km
2ème	Ufolep 2 / FSCGT 3 / FFC Access 3	18	72 Km
3ème	Ufolep 3/ FSCGT 4+5+6 /FFC / FFC Access 4 / Jeunes 15/16	16	64 km
4ème	Ufolep 4 / Féminines	14	56 Km

Horaires de départ :

- 12h30 => 3^{ème} catégorie et jeunes, puis 2 minutes après 4^{ème} catégorie et féminines.
- 15h00 => 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (2 minutes d'écart).

Contact :

- Phillipe Heurard 06.09.15.76.68
- Grégory Bucci 06.81.27.99.91
- Uhry Gilles 06.63.77.40.36

Inscription et remise des dossards :

L'inscription est obligatoire avant le samedi 25 avril 2026 – 16h.

Attention, aucune inscription ne se fera sur place. Inscription en ligne sur le site Ufolep ufolep-cyclisme.org

Attention, tous les licenciés non UFOLEP doivent acquérir un Pass Cyclo, valable 3 courses. Il est au prix de 12 €. La participation à la course ne sera pas possible sans ce Pass (contrôle au départ).

Ce Pass est accessible sur le site <https://www.ufolep-cyclisme.org>, à la rubrique "Pass Cyclospor".

Voici l'adresse qui mène sur une vidéo tuto : <https://go.screenpal.com/watch/cTn2X9nhUWf>

La remise des dossards aura lieu à partir de 11h30 pour la 1^{er} course de 12h30 et à partir de 13h30 pour les courses de 15h à **la salle Polyvalente – Parc du seuil - 38660 Sainte Marie d'Alloix**.

Les dossards devront être tenus par 4 épingles à nourrice non fournies par l'organisation pour des raisons de sécurité et seront portés à gauche du maillot.

Les coureurs doivent obligatoirement présenter leur licence en cours de validité avec photo (et leur CARTE CYCLOSPORTIVE pour les licenciés UFOLEP). Sans ces documents, ils ne sont pas autorisés à prendre le départ de la course.

La salle polyvalente se trouve à environ 2 km du point de départ, le stationnement sera interdit tout au long du circuit et aux abords de la ligne d'arrivée/départ. Donc privilégier le stationnement vers la salle polyvalente et les alentours.



Correspondance de catégories et tarifs :

Les coureurs ne possédant pas de licence UFOLEP seront engagés dans le peloton d'une catégorie équivalente à leur niveau. Un tableau de correspondance FFC-FSGT- autres fédérations / UFOLEP est indiqué dans le tableau « Distances/nombre de tours »

NB. : Dans le cas où le participant non licencié UFOLEP possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories UFOLEP se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.

Licenciés UFOLEP : 7€
Autres fédérations : 10€

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu à la salle polyvalente de Sainte Marie d'Alloix à partir de 17h30.

Droit à l'image :

Les photos prises le jour de la course pourront être diffusées sur des supports de communication (brochures, flyers, Internet...). Toute personne ne souhaitant pas une éventuelle diffusion de leur image est tenue d'en informer par écrit à l'organisateur au plus tard la veille de la course. Il est convenu que le participant ne demandera pas de contrepartie de quelque nature qu'elle soit au club organisateur

Points divers :

Le fait d'être engagé, indique que le coureur aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

En cas de crevaison, le circuit faisant plus de 3 km, le bénéfice du tour sur crevaison ne pourra pas être accordé par le Directeur de l'épreuve.

RÈGLES GÉNÉRALES POUR LES COMPÉTITEURS

- A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ, il est interdit à tout cycloportif de rouler à contre sens de l'épreuve.
- L'itinéraire fixé officiellement doit être rigoureusement respecté sous peine de mise hors compétition. Les cycloportifs doivent le parcourir entièrement par leurs propres moyens, à bicyclette, du départ à l'arrivée. Toutefois, le cycloportif accidenté peut terminer l'épreuve en roulant ou portant sa bicyclette.
Étant entendu que les participants sont censés connaître l'itinéraire officiel des épreuves dans lesquelles ils s'engagent, il ne pourra être tenu compte de la perte de temps consécutive à une erreur de parcours.
- Au cours de l'épreuve ainsi qu'à l'entraînement et l'échauffement, les cycloportifs doivent se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux divers arrêtés municipaux pris par chaque localité traversée. Ils ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Les cycloportifs doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le véhicule qui le demande puisse les dépasser.
- Tout cycloportif qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.
- Toute autre manœuvre destinée à défendre irrégulièrement ses chances et attestée par un commissaire, ou un commissaire adjoint, pourra également faire l'objet de disqualification et/ou de saisine de l'instance disciplinaire adéquate.
- En cours d'épreuve, l'usage de récipients en verre est rigoureusement interdit.
- Tout cycloportif contraint à l'abandon doit immédiatement retirer son dossard et signaler son abandon au podium ou au commissaire se trouvant dans la voiture « balai ».
- Lorsque plusieurs catégories courent ensemble sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cycloportif rejoint par un ou plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (rejoignent), sous peine de déclassement.
- Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve. Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.
- L'entente en compétition étant interdite, les cycloportifs se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit, seront mis hors compétition et pénalisés. Sont également interdites « les poussettes », y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe. Cependant, ne seront pas considérés comme collusion, le « jeu d'équipe » d'une part et l'accord intervenant entre cycloportifs placés dans la même situation, pour « relayer » à tour de rôle.
- En cas de crevaison ou panne mécanique, le cycloportif suivra les consignes

indiquées au départ notamment par rapport à la possibilité de changer de matériel (roues ou vélo complet) entre compétiteurs du même club.

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents, ainsi qu'à l'échauffement comme à l'entraînement. Tout contrevenant à cette règle ne pourra pas prendre le départ.
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Tout coureur se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Seule la décision des juges sera prise en compte pour le classement d'arrivée.
- Il est interdit de jeter des déchets le long de la route. Une disqualification pourra être donnée si les commissaires de course constatent cette infraction.